

cours de votre grâce, et que donnant toujours aux autres l'exemple d'une sainte vie, il arrive au bonheur éternel que vous avez promis à ceux qui persévèrent dans votre service. Par Notre Seigneur Jésus-Christ. Amen.

II. EXCELLENCE DU TIERS-ORDRE.

Dans la Constitution, *Misericors...* sus-mentionnée, Sa Sainteté Léon XIII a dit : " Nous avons chaleureusement recommandé cet illustre Institut du Patriarche François dans la Lettre Encyclique *Auspicato*, donnée le 17 septembre, de l'année dernière : nous l'avons écrite dans le désir et l'unique intention d'appeler à propos, par notre invitation, le plus d'âmes possible à l'acquisition de la sainteté chrétienne... Le Tiers-Ordre a été institué et disposé pour la multitude. Les monuments du passé et l'expérience du présent témoignent de sa puissance pour rendre les mœurs pures, intègres, religieuses.

Nous devons rendre grâce à Dieu, auteur et soutien des bons conseils,